

# PROCES VERBAL

## Séance du Conseil Municipal 10 février 2025

Le dix février deux-mil-vingt-cinq le Conseil Municipal de la commune de LENTIOL, dûment convoqué le 03 février 2025 s'est réuni en session ordinaire à 18 heures 30, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Henri COTTINET, Maire.

**PRESENTS** : MM. Henri COTTINET, Stéphane MACHON, Natacha CANIARD, Frédéric BASSON, Françoise ARGOUD, Sabine PELFRENE, Muriel SOULLIER.

**ABSENTS** : Igor UKALOVIC

**EXCUSES** :

**Secrétaire de Séance** : Frédéric BASSON

Début de séance 18h40

Le compte rendu de la réunion du 25 novembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

### **2025-01 : Fermages – autorisation de signer le bail.**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le bail à ferme conclu avec Mme Florence GUILLERMET en date du 31 octobre 2011 et transféré au GAEC du Regrimay en date du 01 avril 2012 aurait dû être renouvelé au plus tard le 31 octobre 2023.

Suite à la vente de sa ferme à M. Vincent COLIN, en date du 01 novembre 2024, le bail à ferme qui était consentis au GAEC du Régrimay est proposé au nouvel acquéreur à cette même date.

Pour rappel le bail concerne la parcelle cadastrée C 52 d'une contenance de 1 hectare 60 ares. Les valeurs locatives des terres agricoles sont indexées sur l'indice national des fermages fixé chaque année par arrêté ministériel (base 100 en 2009). Pour 2024, cet indice des fermages s'établit à 122.55.

(cf arrêté N°38-2024-09-26-00007)

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré :

- Accepte de céder le bail à ferme conclu avec le GAEC du REGRIMAY à M. Vincent COLIN, pour la période du 01 novembre 2024 pour une durée de 9 ans soit jusqu'au 31 octobre 2033.
- Dit que les conditions restent identiques,
- Autorise Monsieur le Maire à signer le bail.

\*\*\*\*\*

### **2025-02 : Demande de subvention du Club alpin du Grand-Serre.**

Monsieur le Maire donne lecture d'une demande de subvention adressée par le Club Alpin du Grand-Serre où deux enfants de LENTIOL sont inscrits.

Les membres du conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, décident, à l'unanimité, d'attribuer une subvention de 50 € au Club alpin du Grand-Serre.

Les crédits seront inscrits au compte 65748 du BP 2025.

\*\*\*\*\*

### **2025-03 : Modification du temps de travail d'un emploi**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail de l'emploi de secrétaire générale de Mairie permanent à temps non complet afin de pallier au surcroit de travail et notamment suite à la gestion des locations de la salle des fêtes et au travail d'agent de prévention.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires, après avis du comité médical qui sera rendu le 11 mars 2025, et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide la création d'un emploi permanent à temps non complet (23h00 hebdomadaires) du poste de secrétaire générale de mairie, au grade de Rédacteur Principal 1<sup>ère</sup> classe, à compter du 1<sup>er</sup> mars

2025, et la suppression, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2025, d'un emploi permanent à temps non-complet du poste de secrétaire générale de mairie, au grade de Rédacteur Principal de 1<sup>ère</sup> classe.

- Dit que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice 2025.

\*\*\*\*\*

### **Journée citoyenne :**

Comme chaque année au printemps le conseil municipal organise une matinée citoyenne afin de convier les habitants de la commune à contribuer à garder notre village propre, en nettoyant les chemins, abords du Régrimay, les bords de routes...

Le conseil municipal arrête la date du samedi 22 mars, à 9 h devant la mairie.  
Prévoir l'information à la population.

### **Coupe de bois sécuritaire :**

M. le Maire informe le conseil qu'il est nécessaire de prévoir l'abattage d'arbres en bordure du Régrimay au carrefour des Guilhodières, qui menacent la sécurité.

Un devis sera demandé, et une autorisation sera déposée auprès de la DDT environnement (travaux en bordure de la rivière).

### **Budget 2025 :**

Pour l'investissement, inscrire :

- travaux de remplacement des fenêtres de la salle des associations et du logement.
- travaux de restructuration du cimetière
- diagnostic archives communales effectué par l'archiviste de Bièvre Isère communauté

### **Point sur le recensement de la population :**

Les opérations se terminent le 16 février prochain et se sont bien déroulées dans l'ensemble. A ce jour 8 maisons n'ont pas encore rendu leur réponse, mais devraient le faire rapidement.

### **Questions diverses :**

- Les travaux de restructuration du cimetière, avancent. Les titres de concessions ont été numérisés et le classeur des concessions à jour nous a été adressé. A ce jour tous se déroule bien.
- Mme Sabine PELFRENE demande à quelle date sera effectué le nettoyage de la salle des fêtes. M le Maire l'informe qu'une entreprise doit intervenir pour établir un devis.
- M. Frédéric BASSON informe que Bièvre Isère communauté demande la location de la salle des fêtes de Lentiol le 29 mars prochain pour organiser une soirée à destination des élus et des bénévoles. Le conseil donne un accord de principe, mais demande que les conditions d'utilisation soient identiques à celles demandées aux particuliers et associations. (Assurance, participation aux frais)
- Mme Françoise ARGOUD fait le point sur diverses situations et dossiers d'aide sociale sur la commune.

### **Compte rendu de réunions :**

Néant.

\*\*\*\*\*

Fin de séance : 20h15

Prochaines réunions de conseil municipal : lundi 10 mars et 07 avril (vote budget) à 18h30.